

ANNEXE 1

**CONVENTION PARTENARIALE  
« Atelier de quartier »  
Ville de LORMONT**

**2014 – 2016**

# SOMMAIRE

<b>CONTEXTE ET OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION.....</b>	<b>4</b>
1. Contexte.....	4
2. Objet de la présente convention.....	5
<b>PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION.....</b>	<b>5</b>
<b>DURÉE DE LA PRÉSENTE CONVENTION.....</b>	<b>5</b>
<b>DESCRIPTIF DE L'ACTION .....</b>	<b>5</b>
<b>METHODOLOGIE DE L'ACTION .....</b>	<b>7</b>
L'organisation du chantier et constitution de l'équipe (entraide solidaire) : le travail dans les logements vise à faciliter et à permettre aux personnes de renforcer leur inscription dans des réseaux sociaux, notamment en participant à une dynamique d'entraide et de solidarité entre les personnes. Cette solidarité s'exprime principalement sur les chantiers dans la réalisation des travaux. La mobilisation du groupe d'habitants bénévoles se fait lors des réunions familles. Ainsi, l'équipe projet organise des réunions tous les quinze jours afin de créer les conditions propices à la mobilisation et à la re-dynamisation individuelle mais aussi permettre une re-socialisation par la participation à des « réseaux » d'entraide, de solidarité et de voisinage. ....	
	8
<b>MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS.....</b>	<b>9</b>
▪ Moyens humains : une équipe projet composée de.....	9
▪ Moyens matériels .....	10
<b>ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....</b>	<b>10</b>
1. Engagements de la Ville de Lormont.....	10
2. Engagements de la Communauté Urbaine de Bordeaux .....	10
3. Engagements du Conseil Général de Gironde.....	11
4. Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde.....	11
5. Engagements du Conseil Régional d'Aquitaine.....	11
6. Engagements de Gironde Habitat .....	12
7. Engagements de Domofrance.....	12
8. Engagements d'Aquitanis.....	12
9. Engagements du Fonds de Solidarité Logement.....	13
10. Engagements d'EDF.....	13
11. Engagements de la Lyonnaise des eaux.....	13
12. Engagements de la Régie de Quartier Génivert.....	13
13. Engagements des Compagnons Bâtisseurs Aquitaine.....	14
<b>SUIVI, EVALUATION ET PILOTAGE.....</b>	<b>14</b>
1. Indicateurs d'évaluation .....	15
2. Instances de gouvernance.....	17
<b>SIGNATAIRES DE LA CONVENTION.....</b>	<b>19</b>



# CONTEXTE ET OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

## 1. Contexte

La ville de Lormont, située sur la rive droite de la Garonne, fait partie de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Historiquement développée entre le fleuve et le plateau rural, elle est restée longtemps circonscrite autour de son village-rue situé à flanc de coteau. À partir des années 1960, l'urbanisation de la ville s'est accrue massivement avec l'installation des grands ensembles, d'abord sur les coteaux de Carriet puis sur une grande partie du plateau de Génicart avec la création de la ZUP des Hauts de Garonne. À partir du village-rue de 4 000 habitants, Lormont est ainsi devenue, avec plus de 20 000 habitants, la huitième ville du département sur un territoire cependant restreint (736 ha), territoire marqué en outre par la présence de lourdes infrastructures routières et ferroviaires constituant des barrières physiques entre certains quartiers de la ville.

La commune compte aujourd'hui 21 058 habitants. Avec un parc composé à 71% d'habitat locatif collectif datant des années 60/70, et un taux élevé de logements sociaux publics (51%), Lormont présente une image assimilable à une ville nouvelle, alors qu'elle dispose d'un centre ancien remarquable. Depuis 2003, la ville s'est engagée dans un projet de renouvellement urbain d'envergure, à cet effet, plus de 1300 logements ont été démolis et reconstruits, 1900 logements réhabilités, 2100 résidentialisés. De même, l'émergence de nouveaux quartiers permet de proposer une offre de logements diversifiée avec du locatif social et privé ou encore de l'accession sociale et privée, le tout contribuant à l'objectif de mixité sociale recherché tout au long de cette action.

La ville, et plus spécifiquement certains quartiers, présentent des problématiques sociales importantes. En effet, avec un revenu médian de 1 116 €, plus de la moitié de la population bénéficiant de prestations sociales, 13,3% de familles monoparentales, un taux de chômage s'élevant à 19,7%, Lormont montre des signes de paupérisation de sa population, aussi bien du public âgé que des jeunes, rajoutés à un isolement croissant de certains publics (33% de ménages isolés).

Les difficultés socio-économiques de ses habitants ont amené Lormont à s'engager depuis de nombreuses années dans les dispositifs « politique de la ville ». Citons les plus récents : les contrats de ville, auxquels ont succédé les CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), la zone franche urbaine, Réseau Ambition réussite, dynamique Espoir banlieue, Atelier Santé ville, adultes relais, Équipes de Réussites Éducatives, ...

Outre l'amélioration des infrastructures de transport et d'animation, la ville de Lormont présente de nombreux atouts et ressources qui s'appuient sur une forte dynamique de projet et une collaboration partenariale active et établie.

Dans le domaine de l'habitat, la Ville de Lormont est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre l'habitat indigne et dans l'amélioration du cadre de vie. Une première OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) coordonnée par le Centre Communal d'Action Sociale, a eu lieu entre 1999 et 2005 et a permis la réhabilitation de logements dans le bourg ancien. Depuis cette année, la Ville met en place une seconde OPAH sur la période 2013-2018, qui vise la rénovation d'une centaine de logements. Le périmètre opérationnel de cette nouvelle OPAH s'étend sur le secteur des quais, du Vieux-Bourg et Lissandre, et sur un second secteur comprenant l'ensemble des quartiers résidentiels de la ville, à l'exception des copropriétés.

## 2. Objet de la présente convention

**La présente convention vise à proposer un nouveau dispositif d'amélioration de l'habitat, en procurant un accompagnement des publics fragilisés du territoire dans leur logement, tant d'un point de vue social que technique.**

Le logement est le point d'ancrage de chaque individu dans sa vie citoyenne et dans la société. « C'est le lieu de son inscription sociale, de la construction de son identité, le lieu où sont logés ses rêves, comme le dit Gaston Bachelard dans la « *Poétique de l'espace* ». C'est à la fois, le lieu d'intimité et le lieu où se construit le rapport aux autres ». (J.M. CRABEIL, Président de l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs – Nîmes, 2005)

Au regard du contexte et des enjeux que présente celui-ci, la Ville de Lormont a sollicité les Compagnons Bâisseurs Aquitaine et missionné le CCAS pour piloter ce projet en le construisant avec l'ensemble des partenaires.

**Ce dispositif appelé « atelier de quartier »** ainsi co-construit a pour enjeux de :

- Favoriser le lien social à l'échelle du quartier, le vivre ensemble, la connaissance et le respect de l'autre, faciliter la coexistence des anciens et nouveaux Lormontais,
- Garantir le bon usage et entretien des logements
- Associer l'ensemble des publics concernés ou non par les opérations de renouvellement urbain ou de réhabilitation ;
- Maintenir le bon niveau de collaboration entre la ville et les bailleurs ;
- Sensibiliser les habitants à la maîtrise des énergies pour une meilleure gestion des charges locatives, accompagner les impayés d'énergie.

## PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le présent dispositif s'applique sur toute la commune de Lormont.

## DURÉE DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention est signée pour **3 ans**, à compter du 1/01/2014.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

### ▪ Cadre général d'intervention

L'action d'auto-réhabilitation est un support d'insertion sociale par le logement. Elle vise à améliorer le confort des habitations, maintenir les ménages dans leur logement, remobiliser les ménages dans l'entretien de leur espace de vie et dans leur quartier, favoriser la resocialisation des ménages, renforcer les actions d'insertion sociale.

### ▪ Maîtrise d'ouvrage

Au vu du contexte de réhabilitation urbaine et des enjeux que présente celui-ci, **la Ville de LORMONT missionne le CCAS** pour piloter ce projet en le co-construisant avec l'ensemble des partenaires.

### ▪ Opérateur

Les Compagnons Bâisseurs Aquitaine

### ▪ **Bénéficiaires**

L'action cible **les ménages à faibles revenus**, bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS) mais également les travailleurs et retraités pauvres (sous réserve qu'ils puissent participer concrètement dans la mesure de leurs capacités aux chantiers). L'action est destinée à **tout habitant de Lormont**, qu'il soit locataire du parc privé ou public, propriétaire occupant ou accédant à la propriété. Ils devront être orientés par les travailleurs sociaux du territoire (CCAS, MDSI, FSL, CMP,...), par les bailleurs sociaux, par des acteurs associatifs locaux ou par ceux de l'OPAH.

### ▪ **Travaux éligibles**

Les travaux éligibles portent sur :

- les travaux de second œuvre en lien avec l'amélioration du confort : faïence, peinture, tapisserie, pose de sols souples ou parquets flottants, etc...,
- les travaux d'aménagement : étagères, placards, plans de travail, pose de cloisons amovibles, etc...

### ▪ **Objectifs quantitatifs**

Accompagnement de 15 ménages par an, soit 45 ménages sur la durée de la convention.

### ▪ **Objectifs qualitatifs**

- **Maintenir les ménages dans leur logement** : amélioration des conditions d'habitat, et plus largement des conditions de vie (meilleure connaissance du quartier, meilleure relation au voisinage, au bailleur...)
- **Remobiliser les ménages** pour lesquels des objectifs individualisés sont définis et formalisés avec le prescripteur au début de l'action et aux différentes étapes du processus d'insertion. Cet objectif se réalise grâce à l'investissement de la personne (participation dans l'auto-réhabilitation du logement, dans les démarches auprès de son bailleur...) et dans la valorisation des savoir-faire et savoir être.
- **Soutenir les ménages dans leurs fonctions parentales** en lien avec les travailleurs sociaux du territoire par un accompagnement concerté, et de façon concrète par l'aménagement du logement pour l'accueil des enfants dans des conditions décentes.
- **Favoriser la re-socialisation des ménages** en développant ce qui permet la rencontre des autres, l'entraide et l'échange.
- **Lutter contre la précarité énergétique**, prévenir les impayés d'énergie et sensibiliser les ménages à la gestion des charges. Chaque ménage équipera son logement d'un kit maîtrise des énergies mis à disposition par le FSL. Cette démarche est accompagnée par l'animateur technique ; les personnes seront ainsi sensibilisées aux dépenses/économies énergétiques par des animations collectives.
- **Renforcer les actions d'insertion** en favorisant l'accès au droit et à l'information en lien avec la santé, la culture, les loisirs, l'accès à l'emploi et bien sûr le logement.
- **Sensibiliser les ménages aux interactions habitat/santé** : améliorer la santé environnementale (choix des matériaux éco label, fabrication de produits d'entretien écologiques à moindre coûts, nuisance sonores et risques psychosociaux), prévention des risques (installations électriques, accidents domestiques) ...

L'ensemble de ces objectifs visant un maintien durable dans le logement, apporte une alternative pertinente par rapport aux difficiles problématiques d'accès au logement.

D'une part, en permettant aux personnes de se maintenir dans leur logement redevenu correct et réapproprié. D'autre part, et dans une moindre mesure, les personnes peuvent accéder à un nouveau logement et s'y maintenir, alors que leurs démarches n'aboutissaient jusque-là (rotation dans le parc social, retour dans un logement redevenu décent...).

# METHODOLOGIE DE L'ACTION

## Orientation des ménages

Les ménages sont orientés principalement par les services sociaux, les bailleurs publics ou en auto-orientation via les supports de communication à partir d'un besoin identifié relatif au logement et/ou présentant une situation d'isolement social. La pertinence de ces « candidatures » sera étudiée par l'animateur Habitat et la coordinatrice du CCAS. Une fiche d'orientation motivée (cf. annexe 1) est transmise à la coordinatrice sociale du CCAS ou à l'animateur Habitat CBA.

➤ *A cette étape, il est nécessaire que la personne soit informée de la nature de l'action dans l'ensemble de ses axes (forte implication dans la réalisation des travaux chez soi et chez les autres, contribution financière (10% du montant des matériaux et adhésion), implication dans l'entraide) et qu'elle souhaite s'y engager dans ces conditions.*

### ▪ La visite du logement

Le référent prescripteur et l'équipe projet conviennent d'une visite du logement au cours de laquelle le ménage exprime sa difficulté quant à son logement, le projet qu'il fait (travaux, aménagements). C'est pour le ménage un temps fort qui doit permettre l'émergence d'une parole sur la manière dont le logement est habité ; et soutenir une « capacité de se projeter » dans des changements attendus.

Le ménage entend à nouveau à cette occasion, une présentation de l'action, de son déroulement et de ce qui lui sera demandé en termes de participation et d'implication. Des premiers objectifs d'action peuvent être posés en rapport à la situation propre des personnes composant le ménage.

➤ *La visite du logement est un moment clé dans la mise en œuvre de l'action, il est important que la parole de la personne soit favorisée et mise en avant afin que d'emblée, elle s'approprie le projet et établisse des modes de collaboration avec l'équipe des Compagnons Bâisseurs. Les échanges lors de cette visite traiteront des écarts entre le souhait technique et les possibilités. Le ménage sera une nouvelle fois amené à verbaliser sa volonté de poursuivre ou non le projet.*

### ▪ La validation de l'entrée dans le dispositif

Le rapport de visite déterminera définitivement les objectifs tant techniques que sociaux, ils seront formalisés dans la fiche de positionnement (cf. annexe 2) qui est présentée et argumentée par le référent du ménage devant les partenaires pour **validation de l'entrée par le Comité Technique de Suivi**. Suite à cette validation, un nouveau rendez-vous est pris avec le ménage pour la **signature du contrat d'engagement** (cf. annexe 3) et **l'adhésion** de ménage à l'association.

➤ *Le ménage intègre le dispositif pour un accompagnement d'une durée de 12 mois, il peut être décidé par le ménage et/ou le Comité Technique de Suivi de procéder à une sortie anticipée dans le cas où les objectifs tant techniques que sociaux sont atteints; dans le cas d'une décision de rupture pour non respect des engagements ou par exemple pour indisponibilité du ménage suite à une reprise d'emploi.*

### ▪ Le chantier

La première étape du chantier repose sur la **construction du projet technique** avec le ménage. Moment fondamental, car il permet à chaque membre du foyer de s'exprimer sur ses souhaits, c'est le temps de la réflexion collective. Les enfants, lorsqu'il y en a, sont associés à cette réflexion qui prend en compte les souhaits mais aussi les contraintes (financières, techniques, respect des obligations vis-à-vis du propriétaire, horaires...). Ce n'est qu'à l'issue de ce travail, qui peut prendre du temps, que l'on pourra programmer le démarrage du chantier.

Parallèlement, l'équipe projet constitue le dossier administratif comprenant les documents liés au logement (le bail/acte de propriété, le contrat d'assurance (habitation et responsabilité civile), les contrats d'entretien) et l'adhésion du ménage à l'association. Si le ménage n'est pas assuré, l'action est suspendue.

### **La nature des travaux :**

- Les aménagements de l'espace : pose d'étagères et organisation de rangements, création de cloison avec accord écrit du bailleur si le ménage suivi est locataire. En effet, la redistribution de l'espace peut faire partie de ces aménagements et contribuer à rendre au logement sa décence.
  - Les travaux d'embellissement : enduits, peintures, papiers peints
  - Les travaux d'entretien et de réparations : vitres cassées, petites réparations robinetterie. L'ensemble de ces travaux contribue à prévenir la dégradation du logement et à faire des économies d'énergie.
- *90 % du montant des matériaux est financé dans le cadre de l'action, 10 % reste à la charge des ménages.*

**Le choix des matériaux :** Les matériaux choisis avec les ménages se feront en tenant compte de la qualité et avec une incitation à l'utilisation de produits éco-label. Cette approche au-delà des intérêts premiers permet d'aborder la notion de budget et de santé au sein du logement.

**L'organisation du chantier** et constitution de l'équipe (**entraide solidaire**) : le travail dans les logements vise à faciliter et à permettre aux personnes de renforcer leur inscription dans des réseaux sociaux, notamment en participant à une dynamique d'entraide et de solidarité entre les personnes. Cette solidarité s'exprime principalement sur les chantiers dans la réalisation des travaux. La mobilisation du groupe d'habitants bénévoles se fait lors des réunions familles. Ainsi, l'équipe projet organise des réunions tous les quinze jours afin de créer les conditions propices à la mobilisation et à la re-dynamisation individuelle mais aussi permettre une re-socialisation par la participation à des « réseaux » d'entraide, de solidarité et de voisinage.

- *L'entraide entre participants constitue progressivement une solidarité de proximité, qui peut prendre à terme la forme d'un groupe d'habitants relais.*

L'animateur technique organise le réseau d'entraide avec les volontés de chacun et en sollicitant précisément telle ou telle personne pour apporter un « coup de main ».

**Les réunions familles** permettent aux ménages de s'inscrire sur les activités chantiers et d'exprimer leurs besoins en termes d'informations. Ces requêtes permettent de construire par la suite des animations collectives thématiques (cf. ci-dessous). Les réunions familles représentent des moments de propositions d'échanges d'objets (meubles), de services, d'informations. Ces réunions ainsi que les animations collectives se dérouleront dans un local mis à disposition par un bailleur social, qui deviendra le lieu ressource de l'atelier de quartier.

Pour la **réalisation du chantier**, l'animateur technique a tout d'abord pour mission d'impliquer le ménage dans la préparation du support, ranger, dégager la pièce, protéger les meubles, il procède ensuite à l'approvisionnement, enfin la phase travaux peut démarrer. Il doit alors animer l'équipe de bénévoles, transmettre les gestes pour permettre l'acquisition de l'autonomie, il peut si nécessaire réaliser les tâches trop complexes. Tout au long de la phase chantier, il doit veiller à ce que le ménage puisse habiter le logement le plus facilement possible en rangeant le chantier, en s'assurant que chacun puisse dormir, manger, se laver, faire le travail scolaire, dans des conditions normales. L'animateur technique suit le budget matériaux et veille à ce que le ménage respecte ses engagements. Dès l'approvisionnement, un acompte de 10€ est versé par le ménage le solde est à payer sur facture à la fin de l'action, des modalités facilitatrices peuvent être organisées.

- *Le ménage est sensibilisé en continu sur son implication dans les chantiers chez les autres.*

#### **▪ La fin d'action**

Elle ne peut être effective qu'une fois qu'elle est actée en Comité Technique de Suivi lorsque les objectifs initiaux sont atteints, ou qu'une solution est assurée dans le cas d'une rupture d'accompagnement.

L'équipe projet et le référent prescripteur réalisent une visite de fin de chantier avec un bilan de réception de travaux. Le ménage s'exprime alors sur le déroulement de l'action, sur ses projets techniques (poursuite des travaux en autonomie) et d'activités.

### ▪ **Un outil complémentaire : les animations collectives**

Des rencontres collectives sont organisées principalement sur des thématiques liées au logement et au cadre de vie. Issues des besoins exprimés lors des réunions familles, ces rencontres à objectif préventif voire formatif concernent souvent la maîtrise des énergies (eau, électricité, échange sur les factures), la santé environnementale, le budget (prévisionnel -comment anticiper un achat-, prévention des dangers des prêts à la consommation, etc.), l'hygiène du logement (les astuces pour entretenir son logement à moindre coût et de manière efficace), la prévention des accidents domestiques...

Ces animations se dérouleront dans le lieu ressource où s'organisent des **ateliers techniques d'apprentissage** et le **prêt d'outils gérés par la Régie de Quartier**. Ce local sera un lieu ressource, un lieu d'information et d'échange, un lieu ouvert...De plus, le prêt d'outillage sera développé sur le principe de notre expérience de gestion des outillages. Ce prêt d'outils accompagné de conseils sur l'utilisation et la sécurité serait ouvert à l'ensemble des Lormontais, permettant ainsi une mixité sociale de l'action (des usagers de cette outillègue pourraient, s'ils le souhaitent devenir des bénévoles sur les chantiers...)

## **MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS**

### ▪ **Moyens humains : une équipe projet** composée de

- **Un coordonnateur de projet** (0,3 ETP) : Un personnel qualifié sera missionné par le **CCAS de la Ville de Lormont**.

- Coordonne le projet,
- Réceptionne et vérifie la pertinence des orientations,
- Supervise le suivi social des ménages,
- Assure le lien avec les partenaires.

- **Un animateur technique**, (1ETP): Recruté sur ses compétences techniques, pédagogiques, d'animation et de chef d'équipe, c'est le pilier central de l'action chantier.

- Établit des devis, commande des matériaux...
- Encadre et organise le travail collectif, favorise la rencontre, la coopération, co-anime les réunions familles en tant que membre de l'équipe projet,
- Transmet les savoir faire techniques et veille au bon déroulement des phases des chantiers, au respect des conditions de sécurité,
- Favorise l'entraide entre les familles,
- Apporte aux familles ses compétences techniques, humaines et pédagogiques,
- Organise et anime certains ateliers collectifs.

- **Un animateur habitat** (0,17 ETP) : recruté sur des compétences d'animation territoriale, il est le lien entre l'action et le territoire.

- Coordonne l'action en collaboration avec la coordinatrice du CCAS,
- Organise et co-anime les instances de travail,
- Évalue la gestion du projet technique, financier et organisationnel,
- Co-anime les réunions familles en tant que membre de l'équipe projet,
- Organise les animations collectives thématiques et en co-anime certaines,
- Réalise les médiations avec les bailleurs,
- Rédige les différents comptes rendus et bilans.

### - **Des volontaires (inscrits dans les dispositifs Service Civique et Service Volontaire Européen)**

Les Compagnons Bâisseurs accueillent sous le statut de volontaires des jeunes, filles et garçons âgés de 18 à 30 ans, français ou venant de l'étranger, avec ou sans formation et souhaitant consacrer 6 à 12 mois renouvelables au service des objectifs de l'association. L'engagement des volontaires s'inscrit dans une **solidarité concrète** portant notamment sur la participation active des personnes à des chantiers de

réhabilitation de leur habitat. L'équipe de volontaires viendra renforcer l'intervention des permanents. **L'action des volontaires revêt un caractère social et humain qui la différencie d'une intervention de professionnels.**

L'expérience des Compagnons Bâisseurs montre que l'intervention des volontaires contribue à « dénouer » des situations difficiles, particulièrement lorsque le ménage est réfractaire à l'accueil d'autres personnes au sein de leur logement, les volontaires sont vecteurs d'échanges autour de l'interculturalité et de relations intergénérationnelles.

- **Les habitants bénévoles** : personnes en cours d'action qui réalisent leur propre chantier, personnes souhaitant rester adhérentes pour aider d'autres personnes, voisins, amis, familles, personnes ayant juste envie de donner du temps pour une action de citoyenneté, le groupe d'habitants bénévoles est le cœur de la réussite de l'action.

#### ▪ **Moyens matériels**

Un local mis à disposition pourra accueillir les réunions familles (organisation et de planification des chantiers), les animations collectives, et l'outillage. Dans ce local sera stocké l'outillage (outillage professionnel) et le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers.

L'équipe dispose d'un véhicule et d'un téléphone portable. L'équipe dispose aussi des documents d'animation thématique logement et de l'ensemble des fiches d'accueil et de suivi de l'action.

## **ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

### **1. Engagements de la Ville de Lormont**

La Ville de Lormont et le Centre Communal d'Action Sociale s'engagent à :

- Mobiliser une enveloppe financière globale à hauteur de 40% (20% de participation de la ville et 20% du CCAS) par an dans le cadre de cette opération, qui vise à financer les matériaux pour les actions d'auto-réhabilitation accompagnée, l'accompagnement technique et l'animation du dispositif.
- Mettre à disposition un personnel qualifié du CCAS missionné en tant que coordinateur de projet.
- Assurer certaines animations collectives en partenariat avec les acteurs locaux.
- Mobiliser les prescripteurs potentiels du territoire dans une participation active du dispositif.
- Participer au suivi technique du dispositif et au relais avec les acteurs locaux (élus, opérateurs, structures sociales, habitants)
- Organiser et participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques de suivi tous les 2 mois, les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

### **2. Engagements de la Communauté Urbaine de Bordeaux**

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à :

- Mobiliser une enveloppe financière annuelle dans le cadre de cette opération, qui vise à financer les matériaux pour les actions d'auto-réhabilitation accompagnée, l'accompagnement technique et l'animation du dispositif. Le montant de la subvention attribuée chaque année fera l'objet d'une décision du Conseil communautaire et sera formalisée par une convention annuelle. Elle sera défi-

nie sur la base du Règlement d'intervention Habitat et Politique de la Ville en vigueur à la date de la décision du Conseil communautaire.

- Renforcer la politique sociale sur l'eau et maîtriser la facture de l'utilisateur à travers le dispositif « chèque eau » adopté le 1<sup>er</sup>/12/2011 par le conseil communautaire.
- Participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

### **3. Engagements du Conseil Général de Gironde**

Le Conseil Général de Gironde s'engage à :

- Mobiliser une enveloppe financière globale à hauteur de 20% par an dans le cadre de cette opération, qui vise à financer les matériaux pour les actions d'auto-réhabilitation accompagnée, l'accompagnement technique et l'animation du dispositif.
- Mobiliser les travailleurs sociaux de la MDSI dans une participation active via des actions de prescription et de suivi des bénéficiaires potentiels du dispositif.
- Participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques de suivi tous les deux mois, les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

### **4. Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde**

La Caisse d'Allocations Familiales de Gironde s'engage à :

- Mobiliser une enveloppe financière globale à hauteur de 10% par an dans le cadre de cette opération, qui vise à financer les matériaux pour les actions d'auto-réhabilitation accompagnée, l'accompagnement technique et l'animation du dispositif.
- Mobiliser les travailleurs sociaux dans une participation active via des actions de prescription et de suivi des bénéficiaires potentiels du dispositif.
- Participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques de suivi tous les deux mois, les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

### **5. Engagements du Conseil Régional d'Aquitaine**

Le Conseil Régional d'Aquitaine s'engage :

- à mobiliser une enveloppe financière globale à hauteur de 4% par an dans le cadre de cette opération, qui vise à financer les matériaux pour les actions d'auto-réhabilitation accompagnée, à assurer l'accompagnement technique et l'animation du dispositif.
- à participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

## **6. Engagements de Gironde Habitat**

L'office Public de l'Habitat, Gironde Habitat s'engage à :

- Mobiliser une enveloppe financière globale à hauteur de 8 000€ par an dans le cadre de cette opération, qui vise à financer les matériaux pour les actions d'auto-réhabilitation accompagnée, l'accompagnement technique et l'animation du dispositif.
- Mobiliser les gestionnaires dans une participation active via des actions de prescription et de suivi des locataires potentiels du dispositif.
- Participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques de suivi tous les deux mois, les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

## **7. Engagements de Domofrance**

L'entreprise Sociale pour l'Habitat, Domofrance s'engage à :

- Mobiliser une enveloppe financière globale de 3 000€ par an minimum, soit une participation de 1 000€ par ménage locataire de Domofrance suivi dans le cadre de cette opération, qui vise à financer les matériaux pour les actions d'auto-réhabilitation accompagnée, l'accompagnement technique et l'animation du dispositif.
- Mobiliser les gestionnaires dans une participation active via des actions de prescription et de suivi des locataires potentiels du dispositif.
- Participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques de suivi tous les deux mois, les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

Mettre à disposition un local à titre gracieux au CCAS et conventionné avec les Compagnons Bâisseurs Aquitaine et la Régie de quartier.

## **8. Engagements d'Aquitanis**

L'office Public de l'Habitat, Aquitanis s'engage à :

- à mobiliser une enveloppe financière globale de 4 000€ par an minimum, soit une participation de 1 000€ par ménage locataire d'Aquitanis suivi dans le cadre de cette opération, qui vise à financer les matériaux pour les actions d'auto-réhabilitation accompagnée, à assurer l'accompagnement technique et l'animation du dispositif.
- à mobiliser les gestionnaires dans une participation active via des actions de prescription et de suivi des locataires potentiels du dispositif.
- à participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques de suivi tous les deux mois, les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

## **9. Engagements du Fonds de Solidarité Logement**

Le Fonds de Solidarité Logement s'engage, dans le cadre de la délégation du service public à :

- Mettre à disposition des Compagnons Bâisseurs, pour les bénéficiaires de l'action, des documents de sensibilisation et d'information aux économies d'eau, ainsi que du personnel formé dans le cadre d'animations collectives sur cette thématique.
- Mobiliser les travailleurs sociaux dans une participation active via des actions de repérage et prescription des locataires potentiels du dispositif.
- Participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques de suivi tous les deux mois, les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

## **10. Engagements d'EDF**

L'électricité de France s'engage à :

- Mettre à disposition des Compagnons Bâisseurs, pour les ménages en situation de précarité énergétique, des documents de sensibilisation aux économies d'énergie et aux gestes évitant les déperditions d'énergie, ainsi que des kits MDE (Maîtrise De l'Énergie).
- Étudier la possibilité de contribuer au repérage des ménages en situation de précarité énergétique.
- Participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

## **11. Engagements de la Lyonnaise des eaux**

La Lyonnaise des eaux s'engage, dans le cadre de la délégation du service public à :

- Mettre à disposition des Compagnons Bâisseurs, pour les bénéficiaires de l'action, des documents de sensibilisation et d'information aux économies d'eau, ainsi que du personnel formé dans le cadre d'animations collectives sur cette thématique.
- Participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

## **12. Engagements de la Régie de Quartier Génivert**

La Régie de Quartier Génivert s'engage à :

- Mobiliser un personnel qualifié missionné dans le cadre de l'animation de l'outilthèque (prêt d'outils), d'un atelier de bricolage et des animations collectives liées à l'atelier de quartier.
- Gérer un local ressource et optimiser son utilisation en mutualisant son fonctionnement.

- Mobiliser des ressources internes dans le cadre d'une action de formation d'un salarié à la fonction d'animateur technique. La formation sera réalisée par les Compagnons Bâisseurs Aquitaine dans un cadre établi par l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs dans un objectif de pérennisation de l'atelier de quartier au-delà des 3 ans.
- Participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques de suivi tous les deux mois, les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

### **13. Engagements des Compagnons Bâisseurs Aquitaine**

Dans le cadre de l'action d'atelier de quartier, les Compagnons Bâisseurs s'engagent à :

- Mettre à disposition un animateur habitat et un animateur technique.
- Assurer l'accompagnement technique dans la réalisation des travaux, à savoir travaux de second œuvre en lien avec l'amélioration du confort et travaux d'aménagement.  
Dans le cadre de travaux plus lourds via le dispositif d'OPAH-RU, en fonction des souhaits, des capacités et aptitudes de certains propriétaires occupants, il pourra être proposé que les travaux soient partiellement ou totalement réalisés en auto-réhabilitation encadrée dans le cadre de « chantiers Familles ». Des artisans pourront intervenir en amont ou en complément. Dans le cadre de l'auto-réhabilitation encadrée, les travaux seront réalisés par le propriétaire, des volontaires Compagnons Bâisseurs et supervisés par l'encadrant technique Compagnons Bâisseurs Aquitaine. (*Instruction n° I-2006-01 du 20 janvier 2006 relatives aux aides de l'ANAH dans le cadre de l'auto-réhabilitation encadrée*).
- Participer au suivi technique du dispositif et au relais avec les acteurs locaux (élus, opérateurs, structures sociales, habitants).
- Assurer certaines animations collectives en partenariat avec la Régie de quartier Génivert dans le local ressource dédié à l'atelier de quartier
- Assurer la formation d'un salarié de la Régie de quartier Génivert à la fonction d'animateur technique dans un cadre établi par l'association Nationale des Compagnons Bâisseurs dans un objectif de pérennisation de l'atelier de quartier au-delà des 3 ans.
- Organiser et participer aux instances de pilotage, à savoir les comités techniques de suivi tous les 2 mois, les comités techniques tous les 6 mois et les comités de pilotage tous les ans.

### **SUIVI, EVALUATION ET PILOTAGE**

L'évaluation porte d'une part sur les effets produits à l'égard du public et de leur environnement d'autre part, elle est l'occasion de questionner et d'approfondir la méthodologie de travail.

Un bilan intermédiaire à 6 mois et un bilan à 12 mois seront remis respectivement en juin et décembre de chaque session. Le bilan porte sur l'évaluation quantitative et qualitative des objectifs définis lors des prescriptions. Il sera important que le maître d'ouvrage, en collaboration avec les référents sociaux et les bailleurs, capitalise les informations relatives à la situation en amont, pendant et un à deux ans après l'action pour chaque ménage afin de mesurer la réelle portée du programme sur les axes aussi variés que les demandes d'aides, la santé, les relations de voisinage, les impayés de loyer et d'énergie, l'inscription dans le quartier, l'accès aux loisirs, l'insertion professionnelle, etc...

# 1. Indicateurs d'évaluation

Les critères d'évaluation sont définis par type d'actions :

- Nombre de ménages accompagnés, nombre de personnes dont enfants,
- Type de ménages accompagnés : propriétaires, locataires ou accédants,
- Situation des logements concernés : quartier, parc public/parc privé et type (typologie, surface),
- Nombre de chantiers terminés et en cours,
- Nombre de médiations avec le propriétaire réussies et amorcées,
- Travaux réalisés (nature et montant)....

Les critères d'évaluation selon les objectifs poursuivis :

Objectifs poursuivis	Résultats attendus	Critères & Indicateurs d'évaluation
<p><b>Atteindre un meilleur confort de vie :</b> cet accompagnement se concrétise au travers de tout ce qui améliore le fait d'habiter ce logement, et plus largement améliore les conditions de vie (meilleure relation au voisinage, meilleure communication intra familiale...), et rappeler les devoirs du locataire si nécessaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des conditions d'habitat et des conditions de vie</li> <li>- accès à un logement décent propre et confortable</li> <li>- Médiation avec le bailleur</li> <li>- Meilleures relations avec le voisinage</li> <li>- Intégration et ancrage dans le quartier en mutation urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionnement et adhésion de la famille à l'ensemble du projet dans une logique de contractualisation.</li> <li>- Participation de la famille à l'action (physique, financière)</li> <li>- Démarches de communication auprès du propriétaire</li> <li>- Bien-être exprimé</li> </ul>
<p><b>Redynamisation sociale ; valorisation du lieu de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la remobilisation sociale des personnes dans une démarche de projet à partir d'un cadre collectif.</li> <li>- Permettre l'acquisition ou l'appropriation de savoir- faire et/ou de savoir-être, supports de cette remobilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remobilisation des personnes dans leur logement</li> <li>- Amorces d'une dynamique de solidarité</li> <li>- Amélioration des conditions d'habitat et de vie</li> <li>- Revalorisation de l'image de soi</li> <li>- Prévention de la dégradation du logement par les enfants</li> <li>- Amélioration de la communication intra familiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication dans l'action rythmée tous les 15 jours par une réunion familles</li> <li>- Participation aux animations collectives autour des thèmes prioritairement en lien avec l'habitat et en fonction des attentes des familles et implication dans leur mise en place (choix des thèmes).</li> <li>- Progression individuelle au regard des objectifs fixés avec le travailleur social référent du ménage</li> <li>- Participation à la dynamique d'entraide</li> <li>- Participation aux animations collectives</li> <li>- Inscription dans des activités annexes à l'action (associations partenaires)</li> <li>- Mise en place d'une organisation personnelle</li> <li>- Reprise de confiance : prises de paroles de démarches, d'initiatives.</li> <li>- Partage de temps familiaux</li> <li>- Implication des enfants dans les choix</li> <li>- Respect des travaux effectués</li> </ul>

<p><b>Accompagnement technique et social dans la réfection et l'investissement de leur logement</b></p> <p>se réalise au travers de tout ce qui favorise un investissement de soi (participation dans l'auto- réhabilitation du logement, dans les démarches auprès du bailleur) et dans la valorisation des savoir-faire et savoir-être.</p>	<p>- Remobilisation des personnes dans leur logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord de prise en charge des travaux et des transformations par la famille.</li> <li>- Repérage des travaux à sa charge</li> <li>- Réalisation des travaux prévus</li> <li>- Durée de la réalisation des travaux</li> <li>- Temps de présence sur son propre chantier et sur celui des autres</li> <li>- Nombre de techniques acquises</li> <li>- Nombre de prises d'initiative</li> <li>- Nombre de tâches réalisées sans accompagnement</li> </ul>
<p><b>Favoriser une revalorisation de l'estime de soi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorations des conditions d'habitat et de vie</li> <li>- Revalorisation de l'image de soi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Progression individuelle (reprise de confiance en soi, revalorisation de l'image de soi...)</li> <li>- Participation à la dynamique d'entraide (fréquence),</li> <li>- Participation aux animations collectives (fréquence)</li> <li>- Inscription dans des activités annexes à l'action (associations partenaires)</li> <li>- Reprise de confiance : prises de paroles de démarches, d'initiatives.</li> <li>- Revalorisation de l'image de soi (vêtements, hygiène, maquillage)</li> <li>- Proposition de savoir-faire individuels en direction du groupe</li> </ul>

## 2. Instances de gouvernance

### ▪ Comité Technique de Suivi (CTS)

C'est l'instance de travail avec les partenaires prescripteurs et ceux en charge du suivi; il se réunit tous les mois durant la première année et regroupe avec l'équipe projet qui l'anime, les travailleurs sociaux impliqués sur l'action ou les référents désignés. Piloté par le CCAS de la ville de Lormont, participent à ce comité : les travailleurs sociaux du territoire, les bailleurs sociaux et autres acteurs.

Le comité technique de suivi suit l'état d'avancement de l'action, valide le projet relatif aux nouveaux ménages, valide les thématiques des animations collectives.

### ▪ Comité Technique (COTECH)

Réunie et pilotée par le CCAS de la Ville de LORMONT, cette instance rassemble l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet, il se réunit tous les 6 mois, détermine et fixe les réajustements dans la conduite du projet si nécessaire.

### ▪ Comité de Pilotage (COPIL)

Réunie et pilotée par la Ville de LORMONT, cette instance rassemble l'ensemble des partenaires financiers du projet. Instance d'évaluation, elle est garante des financements, s'assure que les objectifs fixés, tant techniques que pédagogiques, sont respectés. Le comité de pilotage se réunit au démarrage de l'action, puis une fois par an.



## SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

*La présente convention est établie entre :*

<p><b>La Ville de Lormont</b> Représentée par son Maire, et Président du CCAS</p> <p>Jean TOUZEAU</p>	<p><b>La Communauté Urbaine de Bordeaux</b> Représentée par son Président</p> <p>Vincent FELTESSE</p>
<p><b>Le Conseil Général de Gironde</b> Représenté par son Président</p> <p><a href="#">Philippe</a> MADRELLE</p>	<p><b>Le <a href="#">Conseil régional d'Aquitaine</a></b> Représenté par son Président</p> <p>Alain ROUSSET</p>
<p><b>La Caisse d'Allocations Familiales de Gironde</b> Représentée par son Président</p> <p>Jean-Jacques RONZIÉ</p>	<p><b>L'office public de l'habitat GIRONDE HABITAT</b> Représenté par sa Présidente</p> <p>Martine JARDINÉ</p>
<p><b>L'office public de l'habitat AQUITANIS</b> Représenté par sa Présidente</p> <p>Conchita LACUEY</p>	<p><b>L'entreprise sociale pour l'habitat DOMOFRANCE</b> Représentée par son Président</p> <p>Norbert HIERAMENTE</p>

<p><b>EDF</b> Représenté par son Directeur Régional</p> <p>Marc KUGLER</p>	<p><b>La Lyonnaise des eaux</b> Représenté par son Directeur</p> <p>Antoine BOUSSEAU</p>
<p><b>Le Fonds de Solidarité Logement</b> Représenté par sa Directrice</p> <p>Muriel DUROURE</p>	<p><b>La Régie de Quartier Gécicart</b> Représenté par son Directeur</p> <p>Patrice MONTMAUR</p>
<p><b>L'association des Compagnons Bâisseurs</b> Représentée par sa Présidente</p> <p>Françoise LECROART</p>	

Fait à Lormont, le

# **ANNEXES**

Annexe 1 : Fiche d'orientation

Annexe 2 : Feuille de positionnement

Annexe 3 : Contrat d'Engagement

Annexe 1 : Fiche d'orientation

Annexe 2 : Feuille de positionnement

Annexe 3 : Contrat d'Engagement

**CONVENTION FINANCIERE 2014**

Entre :

**La Communauté urbaine de Bordeaux  
et  
l'Association Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Vincent Feltesse, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub),  
habilité par décision n° 2014/0104 du Conseil de Communauté du 14 février 2014  
D'une part,

Et,

Madame Françoise Lecroart en qualité de Présidente de l'Association Compagnons  
Bâisseurs d'Aquitaine, association domiciliée 24/26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux  
D'autre part.

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

Les actions d'auto-réhabilitation sont des supports d'insertion sociale par le logement. Elles visent à :

- améliorer le confort des habitations, maintenir les ménages dans leur logement,
- remobiliser les ménages dans l'entretien de leur espace de vie et dans leur quartier,
- favoriser la resocialisation des ménages,
- renforcer les actions d'insertion sociale.

Ainsi, elles apportent une alternative pertinente par rapport aux difficiles problématiques d'accès au logement.

Par le passé, la Cub a déjà soutenu financièrement des actions d'auto-réhabilitation de l'association des Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine sur la commune de Bordeaux sur les quartiers de Chartrons-Grand Parc et Saint-Jean Belcier / Carle Vernet. Deux subventions de 6 000 euros sur 3 ans ont été attribuées aux Compagnons Bâisseurs par délibération n°2010-62 du 19 février 2010, au titre de la **fiche n°20 du RIHPV**.

Le projet « Atelier de quartier – ville de Lormont » proposé, échelonné sur 3 ans a comme objectif, l'accompagnement technique :

- des ménages à faibles revenus, bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS) mais également les travailleurs et retraités pauvres (sous réserve qu'ils puissent participer concrètement dans la mesure de leurs capacités aux chantiers). Ils devront être orientés par les travailleurs sociaux du territoire (CCAS, MDSI, FSL, CMP,...), par les bailleurs sociaux, par des acteurs associatifs locaux ou par ceux de l'OPAH.
- sur des travaux d'amélioration du confort (comme les peintures ou parquets) et les travaux d'aménagement (comme les étagères ou les placards).

Au total, près de 15 ménages par an sont concernés soit un soutien technique et financier pour 45 ménages à l'issue de la fin de convention signée pour 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

Aujourd'hui, l'association des Compagnons Bâisseurs sollicite une participation financière de la Cub pour un montant de 10 000 € en vue de la réalisation du projet « Atelier de quartier » à Lormont consistant en des actions d'auto-réhabilitation accompagnée de logements sur le territoire lormontais.

Après examen de la demande, il s'avère possible de consentir, pour l'année 2014, un financement au titre des actions de projets associatifs et en particulier au regard des dispositions contenues dans les fiches 18 et 20 du RIHPV de la CUB.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière de la Cub au projet « Atelier de quartier-Ville de Lormont » mené par l'association des Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine.

## **Article 2 : Montant de la subvention**

La Cub s'engage à verser à l'association Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine une subvention d'un montant de 10 000 euros au titre des actions de projets associatifs décomposée comme suit :

- 7 000 euros au titre de la fiche action n°18 : participation aux actions de projets associatifs dans le cadre de la politique de la ville.
- 3 000 euros au titre de la fiche action n°20 : participation au financement de projets associatifs innovants dans le cadre du PLH ;

Cette subvention est non révisable à la hausse.

## **Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention allouée**

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

## **Article 4 : Modalités financières**

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable).

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années si l'accompagnement technique portant sur des travaux de réhabilitation de logements est amenée à faire l'objet d'un renouvellement.

## **Article 5 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée dans son intégralité, soit 10 000 euros dès la signature de la convention.

L'association des Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine s'engage à présenter à la Cub, chaque année, les documents suivants :

- Le rapport annuel **détaillé des activités de l'Association sur le territoire du Département de la Gironde et de la Communauté urbaine de Bordeaux** : informations demandées en annexe 1 «Liste des éléments devant figurer a minima dans le rapport d'activités annuel» ;
- Les bilans, compte de résultat et annexes détaillées, certifiées conformes par le président de l'association ou par un Commissaire aux Comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes.  
Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention.
- Les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...).

La liste des articles de presse évoquant la manifestation et montrant son impact médiatique tant au niveau local que national.

## **Article 6 : Contrôle et évaluation des résultats**

Le président de l'association ou son représentant s'engage :

- ★ à venir présenter sur simple demande de la Cub, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le compte de résultat,
- ★ à faciliter le contrôle par les services de la Cub, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- ★ à faire connaître à la Cub, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et lui transmettre ses statuts actualisés.

## **Article 7 : Clause de publicité**

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Cub sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Cub ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Cub apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **Article 8 : Respect des règles de concurrence :**

L'association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition du pouvoir adjudicateur au sens du droit communautaire de l'article 3-1-1 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés publics passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des Marchés Publics.

« Article 3-1- Les pouvoirs adjudicateurs soumis à la présente convention sont :

Les organismes de droit privé ou les organismes de droit public autres que ceux soumis au Code des Marchés Publics dotés de la personnalité juridique et qui ont été créés pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial dont :

- soit l'activité est financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur soumis au Code des Marchés Publics (CMP) ou à la présente ordonnance,
- soit la gestion est soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur soumis au CMP ou à la présente ordonnance,
- l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur soumis au CMP ou à la présente ordonnance.»

## **Article 9 : Durée de la convention**

La présente convention est signée pour 1 an.

## **Article 10 : Contentieux**

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable. En dernier ressort, les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de l'application de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour l'Association  
des Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux

La Présidente  
Françoise Lecroart

Le Président,  
Vincent FELTESSE

## ANNEXE 1 - Liste des éléments devant figurer dans le rapport d'activités annuel

Cette fiche est destinée à vous aider à établir votre rapport d'activités annuel, à souligner les faits marquants de l'année.

- 1<sup>ère</sup> demande
- Renouvellement
- 
- Aide au fonctionnement
- Aide à une manifestation

### Tableau de synthèse des actions menées :

Ce tableau est à votre disposition pour vous permettre de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les actions prévues dans le programme d'activités initial présenté lors du dépôt du dossier de demande d'aide et les actions effectivement réalisées à la clôture de votre exercice.

	Programme initial (en %)	Programme réalisé (%)	Commentaires
Action A			
Action B...			
Total			

### Informations d'ordre administratif et juridique :

- ★ Nombre d'adhérents :
- ★ Montant de la cotisation annuelle :
- ★ Nombre d'assemblées générales :  
Nombre de membres présents :
- ★ Nombre de réunions du Conseil d'Administration :  
Nombre de membres présents :
- ★ Nombre de réunions du Bureau :  
Nombre de membres présents :
- ★ Nombre de publications destinées aux adhérents :
- ★ Autres informations d'ordre administratif et financier :

---

· Fournir les comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées dans l'année.

Informations concernant les moyens humains :

Nombre de salariés permanents :

Salariés en CDI :

dont salariés à temps partiel :

Salariée en CDD :

dont salariés à temps partiel :

★ Nombre de bénévoles :

temps estimé :

★ Nombre de stagiaires :

temps estimé :

★ Autres informations concernant les moyens humains de votre association :

Autres informations :

★ Mises à disposition et avantages en nature obtenus (préciser quels sont les partenaires de l'association et le montant de la valorisation de ces mises à disposition) :

★ Territoire d'intervention ou zone d'influence de l'association (préciser quel niveau de territoire) :

★ Public ciblé (professionnel et/ou tout public) :

- Nombre de personnes :
- Origine géographique :
- autre :

Volet communication :

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

ANNEXE 2 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES :				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES :				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

---

Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.

ANNEXE 3  
**BUDGET PREVISIONNEL 2014**  
**du projet "Atelier de Quartier-Ville de Lormont"**  
**porté par l'Association des Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine**

CHARGES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT
60 – Achats	16 065	<b>70 – Vente de produits finis, prestations de service</b>	<b>15 945</b>
		Aquitanis	4 000
Achat d'études et de prestaions de service		Gironde Habitat	8 000
Achats non stockés de matières et fournitures	9 450	Domofrance	3 000
Fournitures non stockables (eau énergie)		Participation des Habitants	945
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures adminstratives		<b>74 – Subvention</b>	<b>84 000</b>
Autres fournitures	6 615	Etat	
61 – Services Extérieurs	<b>5 110</b>	Région	
Sous traitance générale		Département	17 000
Locations mobilières et immobilières	4 180	Cub	10 000
Entretien et réparations	400		
Assurances	440	Commune(s)	40 000
Documentation	90	CAF de la Gironde	13 000
Divers			
62 – Autre services Extérieurs	<b>4 840</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 400	Autres (précisez) :	
Publicité, publications	260	Fondations	4 000
		75- Autres produits de gestion courante	
Déplacement, missions et réceptions	1 200	Cotisations	
Frais postaux et de télécommunication	1 980	Autres	
Services bancaires		76 – Produits financiers	
Divers			
63 – Impôts et taxes	<b>4 700</b>	77 – Produits exceptionnels	
Impôts et taxes sur rémunérations	4 700		
Autres impôts et taxes			
		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
64 – Charges de personnel	<b>69 230</b>		
Rémunération du personnel	46 640		
		79 – Transfert de charges	
Charges sociales	19 835		
Autres charges de personnel	1 755		
65 – Autres charges de gestion courante			
66 – Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements	1 000		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>30 715</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>99 945</b>
86 – <i>Emploi des contributions volontaires en nature</i>		87– <i>Contributions volontaires en nature</i>	
- <i>Secours en nature</i>		- <i>Bénévolat</i>	
		- <i>Prestations en nature</i>	
- <i>Mise à disposition gratuite de biens et prestations</i>		- <i>Dons en nature</i>	
- <i>Personnel bénévole</i>			
<b>Total des charges</b>	<b>99 945</b>	<b>Total des produits</b>	<b>99 945</b>

## ANNEXE 4

## BUDGET PREVISIONNEL 2014

## de l'Association des Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>60- Achat</b>	<b>104 520</b>	<b>70- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>277 835</b>
Achats d'étude et de prestations de services		Prestations de services	2 77 835
Achats non stockés de matières et de fournitures	64 3500	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 900	Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	26 950		
Autres fournitures	10 320		
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>78 260</b>	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Sous traitance générale	5 400	Etat : ACSE, DRJSCS, DIRECCTE	121 150
Locations	31 200		
Entretien et réparation	10 160	Région Aquitaine	47 275
Assurance	10 120	PRF	19 950
Documentation	600		
Divers	20 780	Département de la Gironde	234 273
<b>62- Autres services extérieurs</b>	<b>65 850</b>	Communes	108 670
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10 750	Communauté de communes	14 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité, publication	1 230	CAF de la GIRONDE	42 500
Déplacements, Missions	44 300	SACICAP	18 750
Frais Postaux et télécommunications	9 570		
Services bancaires, autres		Fonds Européens	72 041
<b>63- Impôts et taxes</b>	<b>37 690</b>	CNASEA ASP (emplois aidés)	401 290
		Autres recettes (précisez)	
Impôts et taxes sur rémunération	25 673	CUB	20 000
Autres impôts et taxes	12 017		
<b>64- Charges de Personnel</b>	<b>1 089 910</b>	Fondations privées	15 000
Rémunération des personnels	890 327		
Charges sociales	186 072	<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	<b>240</b>
Autres charges de personnel	13 510	Dont cotisations	240
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>66- Charges financières</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>78- Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	<b>16 745</b>	<b>79- Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>1 392 975</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>1 392 975</b>
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	
Personnel bénévole		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 392 975</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 392 975</b>